

Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE de TORONTO, dans Notre dite Province, ce NEUVIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante-huit, et de Notre Règne la Vingt-unième.

Par Ordre,

FÉLIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE DU CANADA.



PROVINCE }
du
Canada. }

EDMUND HEAD.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Toronto, le Dix-huitième jour du mois de Février prochain, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTE^NDU que l'Assemblée de Notre Parlement Provincial se trouve prorogée au Dix-huitième jour du mois de Février prochain, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous AVONS JUCÉ A PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-CINQUIEME jour du mois de FEVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Toronto, le dit Dix-huitième jour de Février prochain, et Nous VOULONS EN